Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 2026-170
ID : 022-242200715-20260924-170_2026-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	**Procuration**
30	6

Date de la convocation
17 septembre 2026

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 2 Octobre 2026

et publication le 2 Octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 24 Septembre à 18h,
Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Lein Roc'h de Kergrist-Moëlou, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel – Pascal Le Gall – Christel. Guillerm – Alexandre Petit – Philippe Le Joncour – Geneviève Pinto – Raymond Barré – Rollande Le Borgne – Valérie Glou – Georges Galardon - Fabrice Even – Marie-Hélène Bernard – Bernard Trubuilt – Gilles Le Gall – Catherine Boudiaf – Valérie Le Bonniec – Magalie Corgniec – Pierre-Yves Daniel – Clément Sauzay – Guillaume Robic – Jacques Troël – Guy Bouchez – Véronique Loriot Le Guillou – Hélène Latimier – Jérôme Lejart – Jean-Pierre Mougeot – Annie Lucas – Damien Loseille – Evelyne Minier – Jérémy Quéméner

Monsieur Raoul Riou excusé donne Pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
Madame Hermine Le Garlantezec excusée donne Pouvoir à Mme Véronique Loriot-Le Guillou
Monsieur Pascal Olivier excusé donne Pouvoir à Madame Magalie Corgniec
Madame Julie Cloarec excusée donne Pouvoir à Monsieur Guillaume Robic
Madame Eléonore Kogler excusée donne Pouvoir à Monsieur Bernard Trubuilt
Monsieur Michel Ollivier excusé donne Pouvoir à Monsieur Jacques Troël
Mesdames Antonia Sérandour, Stéphanie Dousselin et Stéphanie Verger et Monsieur Christophe de Quélen sont absents sans donner de Pouvoir

Secrétaire de séance : Monsieur Jérémy Quéméner

Délibération 170.2026 Attribution d'une subvention à l'association France Active Bretagne

La Présidente rappelle au Conseil Communautaire que, par délibération en date du 22 mai 2025, la CCKB avait attribué à l'association Bretagne Active (« *France Active Bretagne* ») une subvention d'un montant de 2 000 € pour le développement de ses activités d'accompagnement des TPE sur le territoire.
Elle informe le Conseil Communautaire que l'association, par courrier en date du 29 octobre 2025, a sollicité auprès de la CCKB l'attribution d'une subvention de 10 000 €, au titre de l'année 2026, pour le développement de ses activités d'accompagnement des TPE et des structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) sur le territoire communautaire.
Elle précise que France Active Bretagne fait partie du réseau national France Active et porte deux missions principales, notamment financées par BPI France et la Région Bretagne :

- L'accompagnement et le financement des entreprises en création – reprise, développement et transformation ;
- L'accompagnement et le financement des structures de l'économie sociale et solidaire.

En matière d'accompagnement et de financement de la création – reprise d'entreprise, France Active Bretagne fait partie du dispositif régional PASS Création et soutient les projets par de la garantie bancaire, jusque 80% du prêt bancaire professionnel plafonné à 50 000 € (création) ou 100 000 € (reprise).

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
2026-170
ID : 022-242200715-20260924-170_2026-DE

En matière d'accompagnement des structures de l'ESS, France Active Bretagne propose de la garantie bancaire, des prêts participatifs ou des apports associatifs. L'association met également en œuvre le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) pour accompagner les structures de l'ESS dans leur transformation / relance. Elle accompagne aussi les structures en difficultés dans le cadre du Dispositif d'Appui aux Structures de l'ESS (DASESS).
Enfin, l'association France Active Bretagne a été lauréate en 2023 de l'appel à projet de BPI France « *Entreprendre Au Cœur des Territoires (EACT)* » dont l'objectif est d'accompagner davantage les porteurs de projets notamment dans les territoires ruraux. 8 EPCI bretons ont été retenus pour cette expérimentation – dénommée « *Cœur Breizh* » –, dont la CCKB, sur laquelle est organisée chaque mois une permanence (Gouarec, Maël-Carhaix, Rostrenen et Saint-Nicolas-du-Pélem) ouverte à tous les porteurs de projet ou entreprises créées récemment. Ce financement a pris fin au 31 décembre 2025.

Ainsi, en 2025, 7 projets locaux ont été auditionnés en comité d'engagement (3 en 2024) et 5 ont bénéficié d'une garantie bancaire (2 en 2024) d'un montant total de 236 000 €.

Dans le cadre du dispositif Cœur Breizh, 8 projets (8 en 2024) ont été accompagnés entre mai et novembre 2025 dont les porteurs ont également été orientés vers les partenaires de la création/reprise d'entreprise.
Aussi, sur la période 2020-2025, 9 structures de l'ESS du territoire ont bénéficié de 455 000 € d'engagement financier de France Active Bretagne. En 2025, 5 structures ou projets (3 en 2024) ont également bénéficié du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA).
La Présidente informe le Conseil Communautaire que la commission Développement Economique, Agriculture et Filières Locales de la CCKB a émis un avis favorable à cette demande et propose l'attribution d'une subvention de 4 000 € au titre de l'année 2026 à l'association France Active Bretagne. La Présidente propose au Conseil Communautaire de suivre cet avis.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Décide,

- D'attribuer une subvention d'un montant de 4 000 € au titre de l'année 2026 à l'association France Active Bretagne pour l'accompagnement des TPE et des structures de l'ESS sur le territoire.

Monsieur Jérémy Quéméner

Secrétaire de séance

Madame Sandra Le Nouvel

Présidente de la CCKB

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la CCKB.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.